Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212901359-20251205-D2025_112-DE

MAIRIE DE LOCTUDY	**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil en Mairie de Loctudy, sous la présidence de Madame BERNICOT Maryse, 1ère adjointe.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 24
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2025
Date d'affichage : 27 novembre 2025

PRÉSENTS : Mme BERNICOT M., M. BÉRÉHOUC M., Mme PRONOST A., M. de PENFENTENYO H., Mme LE LEVIER C., M. CROGUENNEC A., M. GUÉRIN A., Mme BUANNIC M-A., Mme COÏC-LE BERRE M., Mme OLLIVIER M.F, Mme BRETON J., M. BOTREL L., Mme CORFMAT C., M. FLAMAND A.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. GUILLOUX S. (ayant donné procuration à M. BÉRÉHOUC M.), M. LE CORRE F. (ayant donné procuration à Mme COÏC-LE BERRE M.), M. GAIGNÉ J-M ayant donné procuration à M. GUÉRIN A.), Mme RIGAUD M. (ayant donné procuration à M. de PENFENTENYO H.), M. de BERMINGHAM J. (ayant donné procuration à M. BOTREL L.), Mme MADELEINE A. (ayant donné procuration à Mme PRONOST A.), Mme DEL VALLE M-B. (ayant donné procuration à Mme BERNICOT M.)
Mme PERRON-LE GURRIEC M. (ayant donné procuration à M. CROGUENNEC A.)

ABSENTS : Mme PAUBERT M., M. CANTIN D.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PRONOST A.

N° 2025-112 : Budget annexe du port de plaisance : décision modificative n°1

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications budgétaires ci-après,

A la section de fonctionnement, en dépenses,

- au chapitre 011, charges à caractère général :
  - à l'article 6061, fournitures non stockables (eau, énergie…) : diminution d'un crédit de 15 000€
  - à l'article 6063, fournitures d'entretien et de petit équipement : diminution d'un crédit de 25000 €
  - à l'article 6066, carburants : diminution d'un crédit de 25 000 €
  - à l'article 61521, entretien et réparations bâtiments publics : diminution d'un crédit de 5 000 €
  - à l'article 61528, entretien et réparations autres biens immobiliers : diminution d'un crédit de 5 000 €
  - à l'article 61558, entretien et réparations autres biens mobiliers : diminution d'un crédit de 5 000 €
- au chapitre 012, charges de personnel et frais assimilés :
  - à l'article 64111, salaires, appointements… : diminution d'un crédit de 5 000 €
- au chapitre 65, autres charges de gestion :

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212901359-20251205-D2025_112-DE

- à l'article 6541, créances admises en non-valeur : diminution d'un crédit de 2 000 €
- à l'article 6542, créances éteintes : diminution d'un crédit de 2 000 €

- au chapitre 67, charges exceptionnelles :
  - à l'article 678, autres charges exceptionnelles : diminution d'un crédit de 1 000 €
- au chapitre 042, opérations d'ordre de transfert entre section :
  - à l'article 6815, dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation : inscription d'un crédit de 150 000 €

A la section de fonctionnement, en recettes :

- au chapitre 013, atténuation de charges
  - à l'article 64198, autres remboursements : inscription d'un crédit de 20 000 €
- au chapitre 70, vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises
  - à l'article 70830, redevances d'usage de locations annuelles : inscription d'un crédit de 10000 €
  - à l'article 70832, redevances d'usage de locations de passage : inscription d'un crédit de 15000 €
  - à l'article 708385, autres prestations : inscription d'un crédit de 10 000 €
- au chapitre 75, autres produits de gestion
  - à l'article 7588, autres produits divers : inscription d'un crédit de 5 000 €

A la section d'investissement, en dépenses :

- au chapitre 21, immobilisations corporelles :
  - à l'article 2153, installations à caractère spécifique : inscription d'un crédit de 150 000 €

A la section d'investissement, en recettes :

- au chapitre 040, opérations d'ordre de transfert entre section :
  - à l'article 15722, provisions pour gros entretiens et grandes révisions : inscription d'un crédit de 150 000 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des Ressources Humaines du 24 novembre 2025,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver les modifications budgétaires telles que proposées dans le tableau annexé à la présente délibération.**

Loctudy, le 10 Décembre 2025,
Par délégation Madame la 1ère adjointe,
Maryse BERNICOT

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212901359-20251205-D2025_112-DE

La secrétaire de séance,
Madame Anne PRONOST

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien-3, Contour de la Motte-CS44416-35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »